Vol. XXIII. Saint-Boniface, Manitoba, 20 Décembre 1893. No. 11.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

MONSEIGNEUR TACHÉ.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE

— DES —

ECOLES DE MANITOBA

Depuis 75 Ans.

Suite.

V.—CINQUIÈME PHASE.

UNE FOIS DE PLUS DEVANT LES TRIBUNAUX.

La cause des écoles catholiques de Manitoba avait passé par un dédale de procédés judiciaires, pour arriver à un résultat bien extraordinaire et bien regrettable. Cette fois, voici cette même cause poussée dans un labyrinthe d'interprétations légales qui nous conduiront, personne ne sait où. Il est d'autant plus difficile de prévoir le résultat que ce sont encore deux points de la loi de Manitoba qui vont être soumis à l'interprétation des deux tribunaux qui se sont déjà prononcés d'une manière différente sur un autre point de la même loi. De plus, cette incertitude sur la décision des juges s'augmente de toute l'incertitude sur ce que fera le Gouvernement, après leur décision.

L'Honorable M. Blake en présentant sa résolution et Sir John A. Macdonald en l'adoptant, avaient déclaré tous deux que cette opinion des tribunaux n'enlèverait pas à l'Exécutif sa responsabilité et ne pouvait pas être regardée autrement que comme un avis. Si notre cause est encore aujourd'hui devant les tribunaux, nous en devons les inconvénients (et les avantages, s'il doit en résulter), à la résolution de 1890, ou si on l'aime mieux, à la loi passée en 1891, comme conséquence de cette résolution. Assez probablement, il va encore se trouver des hommes qui vont dire que c'est la Minorité de Manitoba et son Archevêque qui sont responsables de ce nouveau retard, de cette nouvelle incertitude, peut-être hélas ! d'un nouvel échec. Pourtant la loi qu'on nous applique, comme la résolution qui l'a inspirée, a été *votée à l'unanimité* par la Législature d'Ottawa. Si les procédés auxquels on a recours aujourd'hui tournent à notre désavantage, nous serons les victimes ; tandis que les Membres du Parlement auront seuls la responsabilité de ce que nous aurons à souffrir.

Voici textuellement le passage qui concerne notre position actuelle, dans la loi 54-55 Victoria, chapitre 25 :

"37. Les questions importantes de droit ou de fait touchant la Législation provinciale, ou la juridiction d'appel, relativement aux questions d'éducation, conférée au Gouverneur-Général en Conseil par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ou par tout autre acte ou toute autre loi ..... pourront être soumises par le Gouverneur en Conseil à la Cour Suprême, pour audition ou examen, et sur ce, la Cour les entendra et les examinera.

"6 L'opinion de la Cour sur toute question qui lui sera soumise, bien que n'exprimant qu'un avis, sera traitée, pour toutes les fins d'un appel à Sa Majesté en Conseil, comme jugement final de la dite Cour entre parties."

Que signifie ce dernier paragraphe ? Il dit bien clairement que "l'opinion de la Cour Suprême n'exprime qu'un avis," mais cet avis s'il passe les mers, s'il est accepté, modifié ou rejeté en Angleterre nous reviendra-t-il avec son caractère primitif ? L'Exécutif, qui l'a demandé, conservera-t-il sa liberté d'action, sa responsabilite d'office, ou sera-t-il privé et affranchi de tout cela ? Voilà ce que la loi est loin de dire clairement ; pourtant nos législateurs l'ont votée avec cette obscurité ; lorsqu'il y a assez d'expérience pour prouver la nécessité de mettre, dans la rédaction des Statuts, toute la clarté possible, afin qu'ils puissent être interprétés dans le sens voulu par les législateurs. Une interprétation contraire à cette volonté des législateurs peut venir même du plus haut tribunal de l'empire, et telle interprétation peut tourner à l'oppression de ceux que la loi voulait protéger.

Que va-t-il advenir de tout ce qui se fait maintenant ? Nous aura-t-on tenu sur la sellette, pendant des années, pour simplement nous affaiblir avant de nous sacrifier ; ou bien de savantes et bienveillantes combinaisons prennent-elles les moyens les plus sages et les plus efficaces de nous protéger ? Je l'ignore, mais je sais une chose, c'est qu'à Manitoba on n'est pour rien dans tous ces retards ; qu'au contraire on en souffre beaucoup moralement et pécuniairement, dans l'attente de remèdes que nous avions le droit et l'obligation de demander.

Je résume cette cinquième partie de mon travail :

1o. La constitution offrait quatre remèdes à l'injustice dont les Catholiques de Manitoba souffrent par rapport à leurs écoles et à la suppression de l'usage officiel de la langue française.

2o. Les intéressés ont tenté le premier moyen de remédier au mal ou au moins de le retarder. Ils ont prié le Lieutenant-Gouverneur d'user du pouvoir discrétionnel mis à sa disposition par la Constitution, et de réserver ces lois pour la signification du bon plaisir du Gouverneur-Général. Ils ont échoué dans leurs efforts.

3o. La Minorité à demandé le Désaveu des lois, dont elle se plaint, de suite après qu'elles ont été sanctionnées.

4o. La résolution de l'Honorable E. Blake, votée unanimement par la Chambre des Communes d'Ottawa, et peut-être aussi des considérations politiques, se sont dressées comme des obstacles que le Gouvernement a crus insurmontables, et il a refusé le Désaveu demandé.

5o. Le Gouvernement a porté la cause de nos écoles devant les tribunaux. Après plus de deux ans d'angoises et d'embarras, les Catholiques ont reçu une décision défavorable, sur le point en litige.

6o. La Minorité de Manitoba s'étant vue refuser les remèdes qu'elle avait demandés ou que l'on avait voulu lui appliquer s'est rattachée à la planche de salut, que la Constitution lui offre dans un Appel au Gouverneur-Général en Conseil.

7o. Appuyé sur la loi 54-55 Victoria, Chapitre 25, conséquence de la résolution Blake, et, comme elle, votée à l'unanimité par la Législature Fédérale, le Gouvernement soumet la cause de nos écoles aux plus hauts tribunaux du pays, pour demander une opinion sur ce qu'il peut ou doit faire.

8o. L'Honorable M. Blake en expliquant sa proposition, Sir John A. McDonald en l'acceptant, et le Parlement en votant la loi qui en est la conséquence, ont affirmé positivement que ce nouveau procédé, que cette nouvelle source d'informations n'enlevaient ni la liberté ni la responsabilité de l'Exécutif.

CONCLUSION.

En écrivant l'histoire des cinq phases par lesquelles sont passées les écoles Catholiques de Manitoba, depuis leur origine jusqu'à ce jour, c'est-à-dire pendant 75 ans, je crois avoir justifié pleinement les cinq conclusions que j'ai annoncées au commencement de cette étude. J'ai résumé chacune de ces cinq phases en huit points assez concis pour être exprimés en quelques lignes, et assez clairs pour à eux seuls donner une idée du travail.

Il me reste à fournir quelques explications pour dissiper, parmi mes propres compatriotes, certaines fausses impressions que la malveillance a semées même avec profusion ; mes explications porteront sur les quatre points principaux, sur lesquels j'ai été attaqué : ma nationalité, ma famille, ma position, mes ouailles.

Nous avons au milieu de nous des hommes ennemis de notre race et de notre foi ; de ceux-là on peut tout attendre, et quand leurs attaques se produisent, même de la manière la plus regrettable, je ne m'en emeus pas plus que je ne m'en étonne. C'est bien autre chose quand ces armes déloyales sont mises en jeu par mes propres frères, par des Canadiens-français Catholiques ; j'avoue qu'alors je suis vivement affecté et profondément humilié. C'est sous l'empire de ce double sentiment que j'écris en ce moment.

MA NATIONALITÉ.

Ceux qui ne peuvent rien voir de bon dans la race à laquelle me rattache mon origine, ont cru pouvoir me blesser en me reprochant d'avoir du sang français au cœur, d'aimer la langue dans laquelle ma mère m'a redit son affection, et ils m'ont méprisé parce que je suis Canadien-français et que je parle la langue de mes ancêtres, ne se doutant pas que je suis très fier de mon origine et de cette langue dont les accents les fatiguent.

Des Canadiens-français ne pouvaient pas, eux, me faire un pareil reproche, mais voulant, eux aussi, m'insulter, ils ont dit des choses dont je n'aurais pas de raison d'être fier, si elles étaient vraies. Ils ont dit que je n'aime pas mes compatriotes ; que je néglige leurs intérêts spirituels, dans Winnipeg et ailleurs ; que mes complaisances sont exclusivement pour ceux qui parlent anglais ; que j'empêche qu'on enseigne le français aux petits sauvages du Nord-Ouest, et autres choses du genre.

Ces puérilités ne seraient que des enfantillages qui feraient rire, si elles n'étaient pas le résultat d'un système de dénigrement, imaginé et développé pour arriver à un but si déplorable que sa seule pensée devrait faire rougir tout Canadien qui s'inspire de pareilles idées ou qui court vers un pareil but.

On sait que mes compatriotes m'ont, en maintes circonstances, environné d'une considération que je ne méritais pas, mais qui au lieu de faire du mal à qui que ce soit, ne pouvait produire que de bons résultats. On veut détruire cette favorable impression. Si des infirmités ne me retenaient pas au logis, je pourrais m'accorder le plaisir et l'utilité de revoir nos villes et nos campagnes du Canada. Il y a assez de sincérité dans ma voix et dans mon cœur pour gagner ou entretenir les sympathies de ceux que je visiterais comme missionnaire, et parce que je suis un des leurs. Mais voilà que des hommes qui se disent Canadiens-français Catholiques ont la déloyauté d'abuser de l'abstention qui m'est imposée pour me représenter comme indigne de mon origine, comme traitre aux traditions que j'ai le plus à cœur. Vous faites une triste besogne, Messieurs, en vous efforçant de ruiner la réputation de l'un des vôtres.

Dans les circonstances actuelles, cette besogne devient une trahison indigne de patriotes sincères et intelligents, c'est même une disgrâce nationale.

MA FAMILLE.

Voici un sanctuaire sacré, dans lequel on ne devrait pénétrer qu'avec des sentiments en harmonie avec ceux qui l'habitent. Je ne sache pas que les étrangers qui ont voulu mal parler de moi se soient oubliés jusqu'à le faire à cause de ma famille. Au contraire, j'ai remarqué qu'ils ont eu à cet égard des délicatesses particulières et bien aimables. Pourquoi faut-il que ce soit des compatriotes, dont quelques-uns ne sont pas même étrangers à notre intimité, pourquoi faut-il que ce soit ceux de notre race qui se chargent de l'indélicatesse dont je vais parler ?

Dieu place le berceau de chacun de nous là où il veut ; aucun enfant n'a le choix de sa famille pas plus que de sa race ou de son pays. Je me console aisément des accusations formulées à l'occasion de ma famille, à la pensée que si le choix m'en avait été laissé, je ne vois pas pourquoi j'aurais apporté quelque changement aux desseins de la Providence, qui m'a placé au milieu des miens. L'histoire de ma famille figure dans nos annales canadiennes, et je ne sache pas que ni moi ni ceux qui m'accusent ayons tant de sujets de regrets.

Mais, me diront les plus courageux, ce n'est pas à votre famille que nous nous attaquons, c'est à vous, à cause de l'influence que des affections de famille exercent sur votre conduite. Cet aveu est un pas de plus dans l'intimité du foyer domestique, vous voulez y pénétrer, jusqu'au point d'en étudier les influences sur un vieux Missionnaire, séparé de cette famille chérie depuis plus de 48 ans. Eh bien ! puisque vous voulez absolument connaître les influences de ma famille sur mon existence, je vais soulever un coin du voile qui devrait pourtant fermer ce sanctuaire à votre vue. Si ce que je vais dire vous déplait trop, vous serez assez justes pour ne vous en prendre qu'à vous-mêmes, puisque vous l'avez provoqué.

J'étais dans ma dix-huitième année, lorsque la voix d'un sage directeur me montra l'Eglise comme l'Asile où m'appelait le devoir. C'était en 1841, à la veille de mes dernières vacances d'écolier. Je passai ces jours de repos au foyer domestique ; quand ils furent finis, je demandai la bénédiction à ma pieuse mère ; elle m'embrassa, et, le sourire aux lèvres comme l'émotion dans l'âme, elle me dit : " Pars, mon enfant, et si Dieu t'appelle à être prêtre, sois " un prêtre selon son cœur," et je partis pour le Grand Séminaire.

Trois ans plus tard, un directeur aussi sage et aussi éclairé, me dit que la vie religieuse serait pour moi une protection spéciale. Mon cœur m'indiquant la Communauté des fils de Monseigneur de Mazenod, j'allai frapper à la porte de leur monastère de Longueuil pour y solliciter mon entrée. Cette faveur m'ayant été accordée, je visitai les miens pour leur faire mes adieux. J'embrassai ma mère qui me dit : " Mon fils, Dieu t'appelle, sois un bon religieux," et j'entrai dans la cellule qui me fut assignée, comme novice.

C'est dans le silence de cette cellule, qu'une voix, qui ne pouvait venir que d'en haut, se fit entendre et cette voix m'indiquait le Nord-Ouest, en m'invitant à y aller ensevelir mon existence, sans même la pensée de pouvoir jamais en revenir. Mes supérieurs approuvèrent cette inspiration et la bénirent. Je fis avertir ma mère avec les précautions que nécessitait le faible état de sa santé, puis j'allai la voir. Nous nous saluâmes en mêlant nos pleurs. Après quelques instants de silence, plus forte que moi, malgré sa maladie, elle m'embrassa de nouveau, et comprimant ses larmes par le sourire qui lui était habituel, elle me dit : " Mon Alexandre, je dois " bien quelque chose à la nature, mais je dois plus à Dieu ; puis- " qu'Il te veut au Nord-Ouest, va et sois-y un dévoué Missionnaire." Et je partis croyant le retour impossible.

Telles sont les influences domestiques qui ont jalonné mon existence au service de Dieu. Et après ? Après ? les mêmes influences se sont continuées dans la même direction. Quand, au milieu des épreuves variées et souvent difficiles de ma carrière de missionnaire, la fatigue, la privation, la souffrance morale ou physique, venaient m'assaillir, et en épuisant mes forces, menacer d'arracher à ma volonté l'énergie dont elle avait besoin, je retournais par la pensée au milieu des miens vivants ou défunts. Une prière plus ardente, un sacrifice plus généreux m'étaient inspirés par le souvenir de ceux que j'aimais, et les traditions du foyer domestique ravivaient mes forces et mon courage.

Telles sont les influences de ma famille sur ma vie de missionnaire. D'autres influences venues d'elle, je n'en connais pas ; elles ne m'ont pas atteint, car enfin, permettez-moi de vous le dire, Messieurs, tout n'est pas faiblesse dans l'homme ; son origine et sa destination lui permettent de s'élever jusqu'à ce qui est grand et au-dessus du vulgaire. Je le répète, des influences telles que celles que vous avez indiquées, je n'en ai point subi : les idées et les affections de famille n'ont jamais été un obstacle à l'accomplissement de mes devoirs. Gardons tous nos légitimes affections ! Que Dieu protège vos propres familles et ne leur fasse pas expier la faute dont vous vous rendez coupables, en voulant jeter des doutes sur la loyauté de ma conduite parce que j'aime ma famille.

MA POSITION.

Je suis Prêtre, Missionnaire et Religieux depuis quarante-huit ans, je suis évêque depuis quarante-trois. Dans nos vastes déserts et forêts, j'ai rencontré bien des sauvages, même des plus barbares et des plus éhontés ; je n'ai jamais été insulté par aucun d'eux, ni à cause de ma position, ni autrement. Plusieurs de nos missionnaires et moi-même avons été reçus sous le toit hospitalier de Protestants de différentes classes et croyances ; nous n'avons trouvé que des amis. Ceux de nos frères séparés qui nous ont vus à l'œuvre n'ont eu qu'une voix pour reconnaître le dévouement des Missionnaires catholiques, et ont laissé à ceux qui ne nous connaissent pas le triste privilège de nous attaquer, ce que quelques-uns ont fait surabondamment, sans pourtant se permettre de dire que nous sommes traîtres aux obligations de notre saint ministère ; à cet article, ils nous reprochent plutôt de l'exagération que de la défaillance. Des événements regrettables se sont produits sur les bords de la Rivière-Rouge et de la Saskatchewan. Nos ennemis traditionnels, connaissant la sympathie des Missionnaires Catholiques pour leurs ouailles, les ont accusés d'en être les guides et les complices jusque dans les fautes commises. Il n'y a qne le sang de deux des nôtres qui a pu ouvrir les yeux et faire connaître notre position véritable.

Après cela, on pouvait naturellement espérer au moins un simple acte de justice de la part de tous nos compatriotes et de tous nos co-religionnaires. Mais non ! ! c'est avec de l'eau de l'Ottawa et du Saint-Laurent qu'on a détrempé l'encre dans laquelle des plumes françaises se sont plongées pour nous insulter ; pour jeter de la noirceur sur un passé plein de gloire pour notre foi et pour notre sang. Les infortunés ! ils ne songent qu'à et ils ne parlent que de ce qu'il y a de plus bas, c'est pourquoi ils nous reprochent l'abandon du devoir, la sordidité, l'aveuglement volontaire et la trahison.

On met le comble à toutes ces infamies et l'on me reproche ce que l'on sait fort bien m'être si pénible ; on me reproche d'avoir sacrifié ou d'avoir laissé sacrifier les écoles catholiques de Manitoba. On sait que cela est faux, mais on sait aussi que le mensonge laisse ses traces, et qu'il y en a d'assez naïfs ou d'assez badauds pour croire tout ce qu'ils lisent sur une gazette. C'est ainsi que l'on fait le mal ; que l'on empêche l'immigration vers Manitoba ; que l'on nuit à l'œuvre des missions ; que l'on insulte le clergé ; qu'on éloigne les vocations religieuses et que l'on sape autant que possible l'autorité épiscopale. Tout cela, on le dit ouvertement, parce que le vieil Archevêque n'a voulu se mêler en rien des élections de 1891. O profondeur de la déchéance humaine !

MES OUAILLES.

Débarqué sur les bords de la Rivière-Rouge je renouvelai mes promesses cléricales et dit au Seigneur : " Voici la part de mon héritage." Puis comme le cœur s'attache au seul bien qu'il possède, le mien voua une affection vive et sincère au peuple au milieu duquel je me trouvais et qui se composait surtout de Métis. Cet attachement dure depuis, et je le sais inaltérable. Tout le monde le sait aussi, si bien que les ennemis des Métis m'ont souvent reproché de les aimer trop. Ce reproche serait mérité, s'il pouvait y avoir excès dans l'affection envers un peuple qu'on veut conduire à Dieu, tout en travaillant à son avantage temporel.

Héritier du Diocèse de Mgr Provencher, je ne ponvais que partager son attachement et son dévouement pour les enfants du sol et je les leur ai prodigués largement. Les Métis ont compris cette disposition, y ont correspondu et nous vivions dans le mutuel échange d'une confiance affectueuse, lorsque des hommes pervers ou inconscients du mal qu'ils allaient faire ont entrepris de ruiner cette confiance, qui était toute pour l'avantage des Métis et dont ils avaient tant de besoin.

Des Canadiens-français se sont joints à leurs adversaires les plus connus, pour ouvrir contre les Missionnaires et leurs Evêques l'incompréhensible campagne qui a fait un mal incalculable dans le pays. On s'est prévalu de notre silence, au milieu des injures, comme si l'on ignorait qu'il y a quelquefois dans le silence même un héroisme plus difficile à atteindre que celui de l'action. Puisqu'on nous force à tout révéler, je dirai à plusieurs de ceux qui nous font des reproches à cet égard, que nous nous sommes tu par considération pour eux-mêmes et pour leur épargner le ridicule, dont auraient été couverts ceux qui parlent tant, si tout leur avait été représenté sous son véritable jour. Nous nous sommes tu par pitié pour ceux que l'on prétend défendre, et nous avons mieux aimé souffrir l'injure, plutôt que d'augmenter des douleurs dejà trop amères, d'exciter des rancunes et provoquer des vengeances déjà trop cruelles.

Vous avez élevé un monument ! vous avez offert des secours à des orphelins ! cela, c'était bien, et sans hésitation je vous en loue de tout cœur ; mais pourquoi sur ce tombeau creusé trop tôt, et ouvert trop souvent, venir insulter ceux qui l'ont arrosé de larmes plus sincères que les vôtres, et le regardent toujours avec une pitié plus vraie que celle que vous éprouvez ? Comment croire que l'on sympathise avec le Protégé quand on insulte si gratuitement le Protecteur, quand surtout ce Protecteur a fait pour le Protégé et les siens incomparablement plus que vous tous ensemble.

Sans vous en douter, peut-être, et sans le vouloir, vous avez empoisonné bien des existences ; vous n'avez eu qu'un succès, celui de diminuer la confiace. Il en est des jeunes nations comme des jeunes arbres, elles ont besoin de Tuteurs fortement plantés dans le sol et auxquels les rattachent des liens aussi souples que solides. Vous n'avez pas pu briser ces Tuteurs qui protégeaient et protègent encore, mais vous avez affaibli le lien dont avaient tant de besoin ceux que je puis appeler vos victimes. Si mon langage vous paraît exagéré, venez visiter nos contrées, étudiez sans parti pris la position actuelle de ceux qui vous ont crus ; voyez jusqu'à quel point quelques-uns sont déchus, et à quelle triste condition ils sont réduits ; puis, la main sur la conscience et le regret dans l'âme, reconnaissez ce que vous avez fait.

Dites tout cela à l'histoire, si vous le voulez. Mais, non ! faites mieux ! Comme il peut vous être aussi pénible qu'à moi de répéter ces tristes choses, ensevelissons-les plutôt toutes dans le silence et l'oubli ; enrichissons au contraire notre histoire Canadienne de faits consolants et plus en harmonie avec les nobles et généreuses traditions de notre race. Dites, par exemple, que dans la lutte si difficile, soutenue pour défendre les intérêts les plus chers de la Minorité de Manitoba, son vieil Archevêque sent ses forces se décupler par l'attitude ferme, calme, unanime de son Clergé, de ses Communautés religieuses, des fidèles de son diocèse.

Demain, quarante-deuxième anniversaire de ma Consécration épiscopale, tous les prêtres de l'Archidiocèse porteront mon souvenir et répéteront mon nom au saint autel, pour demander à Dieu que je sois le moins indigne possible du rang qu'il m'a assigné dans son Eglise. Demain, nos dévouées Communautés feront la Sainte Commuion et offriront leurs sacrifices journaliers, pour que le premier religieux qui a prononcé des vœux dans le Nord-Ouest, ne s'écarte jamais de l'Oblation qu'il a faite de lui-même à Dieu, au pays et à ses habitants. Demain, sous tous les toits de nos Catholiques, les enfants, même les plus petits de la famille, seront invités à adresser à Jésus une prière enfantine, pure comme celle des anges, pour que le ciel protége le vieux pasteur de ces jeunes agneaux, et lui donne, en ses derniers jours, la consolation qu'il ambitionne le plus ici-bas, celle de voir partout des écoles, où l'enfance et l'adolescence puissent s'inspirer et s'instruire de tout ce qui fait le chrétien sincère, le citoyen intègre, utile, honnête, intelligent et dévoué.

O vous tous, qui vous occupez de notre Histoire, dites bien que les sentiments que je viens d'indiquer ne sont pas sans écho dans le cœur du doyen des Missionnaires du Nord-Ouest, du doyen de l'Episcopat Canadien. Si vous faites de la politique, il ne vous en coûtera pas de dire à ceux qui comme vous s'occupent de la chose publique, de quelque couleur qu,ils soient, que le sort de nos Ecoles est entre leurs mains, mais que nos volontés, elles, ne le sont pas ; et que nous ne serons satisfaits que quand justice sera rendue aux Minorités. Que votre incontestable talent d'écrire ou de parler dise bien ces choses, et le livret noir de l'Histoire repoussera vos noms et les nôtres, pour ne faire place qu'à ceux des vrais coupables.

Avant de terminer, j'ai à m'acquitter d'un devoir : il est bien doux, c'est celui de la reconnaissance. Je remercie les laïcs, ceux surtout dont les efforts comme les miens ont été méconnus ou dénaturés, des consolations qu'ils me procurent, en défendant les droits de Dieu sur leurs propres enfants et en s'imposant les sacrifices nécessaires, pour assurer l'éducation chrétienne de ceux, sur lesquels ils reçoivent de Dieu lui-même les droits et les obligations de leur paternité. Que le ciel les bénisse et les protège !

Je remercie nos excellentes Communautés Religieuses qui, héroïques en toutes circonstances, poursuivent leur œuvre de dévouement, tiennent leurs classes ouvertes et les multiplient, comme s'il n'y avait pas lieu de se préoccuper. Elles ont bien raison. Celui qui nourrit même les oiseaux qui s'attardent ici pendant nos hivers les plus rigoureux, qui pare les lys de nos vastes prairies incultes d'un vêtement plein d'éclat et de distinction, ce Dieu saura bien leur fournir la nourriture indispensable et la modeste livrée que ces Communautés portent à son service.

Je remercie mes prêtres ! leur abnégation et leur zèle les élèvent à la hauteur de la situation. Ils servent la cause des écoles dans leurs localités respectives, sans ostentation comme sans faiblesse, sans hésitation comme sans jactance ! Oui, je les remercie ! De plus, je sais que je suis leur interprète à tous, en disant que nous ne formons qu'un cœur et qu'une volonté, pour assurer à nos populations les avantages les plus complets possibles ; dans l'ordre spirituel d'abord, mais aussi dans l'ordre matériel et humain. Je suis certainement encore leur interprète en disant que l'énergie de notre détermination n'altère en rien la charité que nous devons à tous ; et qu'à l'avenir, comme par le passé, notre travail, notre vie, toute notre existence seront au pays de notre adoption, afin d'assurer son bonheur et sa prospérité, car nous en sommes les citoyens dévoués et les serviteurs affectueux.

C'est à ces mêmes prêtres si aimés et si dignes de l'être que je dédie la revue historique que je termine en ce moment. Qu'ils daignent la regarder comme un domaine commun, mis à leur usage par le chef de la famille sacerdotale que nous formons ensemble. Ce travail, je le leur offre, aujourd'hui qu'ils sont réunis pour commémorer le quarante-deuxième anniversaire du jour où Dieu, par son Eglise, m'a confié la plénitude du sacerdoce. Si cet anniversaire n'est pas le dernier de ma carrière, le travail actuel ne sera pas non plus le dernier du genre. Avant que ma main se dessèche, avant que ma mémoire me refuse entièrement son secours, avant que mon intelligence ne s'obscurcisse trop, je voudrais donner à mon cœur la satisfaction d'effeuiller quelques pages de l'histoire de nos missions, car cette histoire, pour n'être pas bien connue, n'en est pas moins palpitante du plus vif intérêt.

† ALEX., Arch. de Saint-Boniface,
O. M. I.

Saint-Boniface, 22 Novembre 1893.

SOCIETE D'AGRICULTURE DE LA DIVISION ELECTORALE DE MORRIS

L'assemblée annuelle de la société d'agriculture de la division électorale de Morris a été tenue à Saint-Jean-Baptiste, le 11 courant, vingt-cinq membres étaient présents. Le rapport annuel fut soumis, montrant que les recettes, y compris la balance de l'an dernier, étaient de $853, et les dépenses de $620.38, laissant une balance en mains de $232.62. Ce rapport fut adopté.

Les directeurs suivants furent élus au scrutin : MM. S. J. Collum, P. Parenteau, O. Bordeleau, W. Fraser, P. Pelletier, J. Lewis, J. G. Brown, J. Boiteau, A. Dozois et A. Beaubien.

Les officiers suivants furent ensuite élus : S. J. Collum, président ; P. Parenteau, vice-président ; J. G. Brown, 2me vice-président ; A. Beaubien, secrétaire-trésorier.

Il fut décidé à l'unanimité d'acheter trois taureaux de race et de les placer dans différentes parties de la division chez des cultivateurs responsables qui en deviendront la propriété après deux saisons.

Le Manitoba.
Mercredi, 20 Decembre 1893

L'ATTITUDE DES CATHOLIQUES DE MANITOBA SUR LA QUESTION DES ECOLES

M. Prendergast a publié, dans le *Monde* du 7 courant, une longue lettre adressée à l'hon. M. Angers.

Le *Monde* et le *Canada* ont fait, au sujet de cette lettre, des commentaires qui ne peuvent passer inaperçus.

Avant de citer ces deux confrères, nous croyons nécessaire de signaler entr'autres un ou deux points sur lesquels nous ne partageons pas l'opinion du député de Saint-Boniface

Nous disons signaler, seulement. Nous ne discutons pas, estimant que toute discussion sur ce qui peut être regardé comme de simples incidents, serait inopportune quand nous avons devant nous de si graves intérêts à défendre en commun.

D'abord—ceci ne s'adresse qu'au *Canada*—la lettre du député de Saint Boniface est, autant que nous avons pu le constater, un acte personnel.

En second lieu, où nous ne pouvons spécialement partager l'opinion de M. Prendergast, c'est quand il prétend résumer les paroles de M. Angers. Il donne à ces paroles une signification qui, à notre avis, n'était certainement pas dans la pensée de l'honorable ministre.

Cette réserve faite, et sans nous arrêter aux autres détails qui pourraient ne pas répondre absolument à nos vues, nous nous empressons de reconnaître la valeur de la lettre du député de Saint-Boniface dans la partie où il discute vraiment et seulement la question de nos écoles et de nos droits.

Et maintenant, citons le *Monde* et le *Canada*, auxquels s'adresse plus particulièrement ce qui va suivre.

Le premier dit :

" Le *Monde* est heureux d'ouvrir ses colonnes à l'un des *rares* Manitobains qui sachent ou qui puissent secouer suffisamment les liens politiques pour dire aux gouvernants leur pensée, toute leur pensée."

Le *Monde* doit savoir que M. Prendergast est libéral. Le député de Saint-Boniface ne s'en cache pas. Or, le parti libéral étant actuellement dans l'opposition, M. Prendergast n'a pas eu de *liens politiques à secouer* pour dire sa pensée au gouvernement conservateur. La réflexion du *Monde* est donc tout à fait idiote, pour ne pas dire perfide.

Il y a ici des hommes dont les sympathies pour le parti actuellement au pouvoir datent de vingt-cinq et trente ans. Ils ont su néanmoins dire aussi *leur pensée* au gouvernement, et pour cela, ils ont dû, eux, *secouer les liens de parti*. Ils ne s'en vantent pas comme d'un acte courageux, mais comme d'un acte commandé par le devoir.

Mais passons.

Le *Canada* s'exprime ainsi :

" Nous ne pouvons affirmer, mais il nous parait raisonnable de croire que l'unanimité qui a régné jusqu'à présent parmi les catholiques du Manitoba n'a pas été brisée par la dernière démarche de M. Prendergast."

Ces citations montrent, une fois de plus, combien l'on tient peu compte là bas, de ce qui se dit ou se fait ici.

La lettre de M. Prendergast porte sur quatre point principaux. Il affirme :

(1.) Que la minorité catholique du Manitoba avait des droits acquis à son entrée dans la confédération par suite des coutumes antérieures, qu'on appelle aujourd'hui la *pratique ;*

(2.) Que sur la question du désaveu, tous les esprits se sont ralliés à la même opinion, et que les motifs d'aucun d'eux ne doivent être suspectés ;

(3.) Que le jugement du Conseil Privé ne met pas fin à nos réclamations et que le rapport de Sir John Thompson va, sur ce point, trop loin ;

(4.) Que nos appels sont devant le gouvernement, lequel se trouve constitué par la constitution en tribunal spécial, pour en decider, et devra se prononcer.

Reprenant la première proposition, celle qui affirme l'existence de droits antérieurs à l'entrée de la province dans la Confédération, il n'est pas nécessaire d'un grand effort pour arriver à se convaincre que non pas seulement de *rares*, mais *tous* les Manitobains catholiques ont affirmé l'existence de ces droits, et en ont revendiqué la reconnaissance et la sanction.

Toutes nos requêtes—celle qui demandait le désaveu comme les autres qui sont venues ensuite—rappellent et invoquent ces droits antérieurs. Et depuis chaque fois que nous avons affirmé notre intention de poursuivre nos appels, l'on peut dire que nous avons, par le fait même, constaté l'existence de ces droits, le temps ni les circontances n'ayant en rien affaibli notre foi dans la correction de notre attitude sur ce point.

On peut contester la sagesse des procédures qui ont été adoptées, mais ces procédures elles-mêmes attestent nos revendications, et elles attestent en même temps que *tous* les Manitobains se sont unis pour les formuler et les faire valoir.

Tout cela est tellement manifeste qu'il nous paraîtrait superflu d'insister davantage.

Sur la question du désaveu, il suffit de citer M. Prendergast lui-même pour démontrer combien la réflexion du *Monde* est fausse et inutilement injurieuse :

" Tous les députés de la minorité, dit-il, tant au fédéral qu'au local, tant libéraux que conservateurs... ont été unanimes à y voir une source de difficultés insurmontables, dont la cause pourrait se trouver irrévocablement compromise. Nous avions nos raisons qui peuvent ne pas sembler les plus sages aujourd'hui, mais l'opinion qui a alors rallie unaninement des esprits si divisés sur d'autres points, ne doit pas être considérée suspecte aujourd'hui."

Quant au rapport de Sir John Thompson, nous allons également établir que les Manitobains ont à son sujet librement exprimé leur pensée.

Le 18 janvier 1893, au lendemain, pour ainsi dire, de la publication du rapport, le *Manitoba* disait de suite :

" Nous avons été contrarié de voir dans ce rapport toute la portée que l'on y semble donner au jugement du Conseil Privé en Angleterre. On dirait, à lire ce rapport, qu'à tous les points de vue, ce jugement met fin aux réclamations des catholiques du Manitoba, en autant qu'elles peuvent se rattacher à la première sous-section de la clause de la constitution relative à l'éducation en cette province. Nous croyons que c'est là dépasser la portée de ce malencontreux jugement."

" La jurisprudence doit...... tenir compte des arrêts des cours de dernière instance. Mais ce serait se méprendre considérablement sur la nature de nos réclamations que de les renfermer dans des limites aussi étroites. Il y a un côté politique et social dans ce débat qui est autrement important que cet aspect purement judiciaire. Nous ne pouvons admettre que des droits aussi précieux que ceux dont on sonne le glas depuis trois ans, puissent être à la merci de l'interprétation arbitraire d'un texte de loi, si haut placé du reste que soit le tribunal qui, dans cette occasion, a prononcé la sentence. Dans le texte de la loi, il y a la réalité des conventions faites à l'entrée de la province dans la Confédération. Le jugement du Conseil Privé ne peut changer la nature du pacte ; il ne saurait être un empêchement absolu à la recherche de la vérité. La vérité une fois connue dans toute son intégrité, ce jugement ne peut fermer tout recours aux victimes d'une équivoque ou d'une erreur judiciaire Ne serait-ce pas une suprême injustice s'il fallait s'interdire la réouverture de cette cause, parce que le Conseil Privé, induit en erreur de quelque façon, aurait rendu une décision absolument contraire aux faits.

" Non, le jugement du Conseil Privé ne saurait forclore toute discussion sur les points mêmes soulevés dans la cause Barrett. Il doit y avoir, avec nos institutions politiques, un remède à tous les maux. Et à ce point de vue, nous sommes d'avis que le rapport du comité est allé trop loin dans ses affirmations quand il dit que le jugement du Conseil Privé a règlé toute question pouvant se rapporter à la 1ère sous-section du paragraphe 2 de la clause 22 de l'Acte de Manitoba."

Certes, nous ne craignons pas de l'affirmer, nul ne s'est exprimé plus librement ni plus nettement ; nul n'est allé plus loin.

Reste la dernière proposition de la lettre de M. Prendergast, telle que nous l'avons indiquée sommairement plus haut, à savoir : que nos appels sont devant le gouvernement, lequel se trouve constitué par la constitution en tribunal spécial, pour en décider, et devra se prononcer.

Sur ce point nous établissons encore facilement que toujours les catholiques du Manitoba ont eu l'attitude qu'il convient.

Le 15 avril 1891, le *Manitoba* disait :

" Nous maintenons donc que la constitution est en jeu dans cette question des écoles ..... que l'honneur et le devoir du gouvernement fédéral y sont engagés...... ou les tribunaux déclareront l'acte constitutionnel, ou le gouverneur-général et son conseil entendront notre cause et nous rendront justice."

Le 25 janvier 1893, nous disions encore :

" Nous désirons affirmer de nouveau notre détermination de poursuivre notre appel et la revendication de nos droits jusqu'au bout, et s'il le faut, jusqu'au pied du trône de Sa Majeste."

En mars dernier, M. Bernier écrivait dans le *Canada*, journal publié au siège même du gouvernement :

" Nous n'abandonnerons rien de nos droits."

Et dans un autre endroit de cette même lettre, M. Bernier ajoutait :

" Le gouvernement sait que nous poursuivrons jusqu'au bout nos réclamations."

Le 10 Mai 1893, notre journal répétait :

" Nous croyons devoir réitérer ici la déclaration formelle que nous avons faite déjà : quelle que soit la décision de la Cour Suprême, ou même du Conseil Privé, s'il y a appel, nous ne sommes nullement liés et n'accepterons que ce que la justice et le droit nous donnent lieu d'attendre. Si la lettre de la loi, telle qu'interprêtée par nos tribunaux, ne nous protége pas, nous nous attacherons à l'esprit de cette loi, qui est indubitablement en notre faveur. Notre cause sortira des tribuneaux pour entrer dans le domaine politique...... Nous ferons un nouvel appel qui *devra* être entendu."

Le 18 octobre et le 5 novembre 1893 :

" Nous poursuivrons l'œuvre de nos revendications sans nous laisser détourner de notre voie par les subtilités légales. Par delà celles-ci, ou plutôt, antérieurement à celles-ci, il y a la réalité des conventions qui sont devenues le pacte constitutionnel, et nous estimons que la confédération ne saurait, sans danger pour les autres provinces elles-mêmes, laisser se consacrer un pareil bris de promesses."

Mirabile dictu! Cette fois, nous obtenions l'approbation de M. Tarte lui même. Nous lui avons prouvé que notre attitude a toujours été la même, mais il n'en a cure ; il continue à dire des sottises.

Le 2 novembre, 1893, nous disions :

" A défaut de désaveu, l'appel est resté. La minorité catholique du Manitoba a usé de ce droit d'appel. Pour nous, nonobstant la procédure incidente du référé, par le governement, de la cause à la Cour Suprême, cet appel reste encore. Jamais, dans la pensée des catholiques, ces procédures judiciaires n'ont signifié la péremption de leur droit d'appel, qui n'a pas cessé un instant d'être, dans toute sa force et son intégrité, devant le tribunal indiqué par la constitution."

Nous sommes en mesure de conclure dès maintenant que les Manitobains, *tous et toujours* ont su dire *leur pensée, toute leur pensée*, au gouvernement comme au public.

Nous voulons toutefois poursuivre cette enquête, et démontrer amplement à tous les esprits de bonne foi qu'ils nous font une injustice quand ils disent ou insinuent que nous avons manqué d'indépendance ou fait taire nos intimes convictions.

Pendant un congrès tenu en juin 1890, M. Bernier disait dans une résolution qui reçut l'approbation de la foule assemblée dans le lieu où se tenaient les délibérations :

" C'est notre conviction que cette législation viole les garanties constitutionnelles contenues dans l'acte qui crée cette province, et dans les actes impériaux qui le confirment."

Le 15 octobre 1890, le *Manitoba* disait :

" Nous sommes l'organe de la population française de l'Ouest Canadien, et défendons ses intérêts envers et contre tous ..... Nous continuerons de revendiquer ces droits...... Ils nous sont garantis par la constitution ..... Nous avons les yeux tournés vers la capitale fédérale et nous crions : Justice."

Le 3 décembre, 1890, nous insistions de nouveau :

" Il ne peut y avoir, il n'y aura jamais de compromis admissible au sujet des écoles. Nous voulons le respect de nos droits, de notre foi, de notre langue, et de nos lois...... Nous saurons revendiquer ces droits envers et contre tous."

Dans son discours à la dernière session fédérale, l'hon. M. LaRivière disait :

" Si les tribunaux décident la question contrairement à nos vœux, nous la transporterons sur le terrain politique, et, jusqu'à ce que justice nous ait été rendue, nous continuerons à reclamer."

Le Manitoba au 16 février 1893, définissait ainsi l'attitude de la minorité :

" Dans la question des écoles, la pensée des catholiques du Manitoba a été de réclamer leurs droits, constitutionnellement, sans jamais fléchir, sans faire aucun compromis, mais par les moyens qui leur semblaient à la fois les plus efficaces et les moins susceptibles de jeter le pays dans ces perturbations si souvent stériles lorsqu'elles ne sont pas desastreuses.

" Cette attitude, nous l'avons maintenue depuis le commencement de la lutte et nous voudrions continuer à la maintenir, ne cessant d'exiger le redressement des torts dont nous souffrons."

Dans le *Manitoba* du 25 mai 1893, notre voix s'élève encore pour dire :

" Jamais, ni Mgr Taché, ni les représentants français du Manitoba n'ont entendu sacrifier leurs stricts droits constitutionnels."

Et dans le même numéro :

" Satisfaits, nous ne le sommes pas. Nous n'avons pas dit que nous l'étions...... Si notre confiance est ultérieurement trompée, nous aurons le courage de nos convictions. En attendant, point de compromis, point de faiblesse, mais pas de violences inutiles."

Au congrès national, tenu à Montréal, en juin dernier, M le Sénateur Bernier s'exprimait de la manière la plus énergique en faisant connaître les vues des catholiques du Manitoba. Ses paroles, quoique recueillies d'une manière imparfaite, nous disent assez ses sentiments.

" Nous sommes venus ici pour recommander aux hommes de cœur et d'énergie de travailler fermement, mais constitutionnellement, à la revendication de nos droits. Cette question, qui assombrit l'avenir, doit être envisagée à la lumière du patriotisme ; devant elle doit disparaître cet esprit de parti qui fait notre faiblesse actuellement, et qui causera peut être notre ruine dans un avenir plus ou moins rapproché. Le vœu sincère et ardent de tous les canadiens-français du Manitoba est d'obtenir par tous les moyens justes et possibles le droit d'avoir leurs écoles."

Et le sénateur Bernier, qui n'oublie pas que dans un pays parlementaire, il faut le nombre pour remporter la victoire, conjurait les compatriotes qui l'écoutaient de favoriser l'emigration au Manitoba. Ce fut à la suite de ce discours qu'il fit adopter la résolution suivante :

" Que conformément à cette déclaration nous formons des vœux ardents pour le succès de la lutte que soutiennent en ce moment, en faveur de leurs écoles, nos coreligionnaires de Manitoba, auxquels le pacte constitutionnel, en vertu duquel cette province est entrée dans la confédération, assurait indubitablement les droits que la législation scolaire de 1890 leur a enlevés."

Et l'hon. M. LaRivière appuyait ainsi cette résolution devant le congrès.

" Nous luttons avec toute l'énergie dont nous sommes capables...... Nous employons et emploierons jusqu'au bout tous les moyens que la loi et la constitution nous donnent pour obtenir nos droits. Nous espérons pouvoir toujours compter sur la sympathie des catholiques de la province de Quebec. Peut-être, un jour, serons-nous obligés de venir leur demander un secours plus énergique, outre l'appui moral qu'ils nous donnent en ce moment. Alors, il ne s'agira plus d'une protestation morale. Il faudra un concours effectif par tous les moyens constitutionnels et légaux."

Le travail que nous venons de faire est par lui-même assez ennuyeux. Il était nécessaire qu'il fût fait en face de la persistance avec laquelle certains journaux et certains hommes public dénaturent nos actes, nos paroles, et notre attitude. Nul ne pourra plus dire avec bonne foi que les Manitobains ne savent ni dire leur pensée, ni revendiquer leurs droits.

Si l'on était animé de cet esprit de justice qui devrait présider à tous les débats, l'on reconnaîtrait que notre attitude—l'attitude de tous—calme, digne, indépendante et ferme, a su toujours se tenir également éloignée de l'injure, de l'injustice, et de la faiblesse.

Dans tous les cas le *Monde* doit être convaincu que ses remarques nous plaçaient dans une position fausse devant son public, puisque les Manitobains, *tous et toujours*, ont su dire leur pensée. Et le *Canada* lui-même verra que ses inquiétudes à notre endroit n'ont pas leur raison d'être, puisque les réclamations contenues dans la lettre de M. Prendergast, ne sont pas autres, au fond que celles que, *tous et toujours*, nous avons fait entendre.

Nous finissons ce long article par la reproduction de ce témoignage de Mgr. Taché, que nous trouvons vers la fin de la remarquable étude dont nous publions aujourd'hui les conclusions :

" Avant de terminer, j'ai à m'acquitter d'un devoir : il est bien doux, c'est celui de la reconnaissance. Je remercie les laïcs, ceux surtout dont les efforts comme les miens ont été méconnus ou dénaturés, des consolations qu'ils me procurent, en défendant les droits de Dieu sur leurs propres enfants et en s'imposant les sacrifices nécessaires pour assurer l'éducation chrétienne de ceux sur lesquels ils reçoivent de Dieu lui-même les droits et les obligations de leur paternité. Que le ciel les bénisse et les protège ! "

LA MISERE AUX ETATS-UNIS

Entrevue avec un Pretre du Massachusetts

(Du *Sorelois*)

Ces jours derniers, nous recevions la visite d'un prêtre canadien du Massachusetts, qui nous a fait une peinture fort peu consolante de l'état dans lequel se trouvent actuellement des milliers de nos compatriotes disséminés dans les divers villages et villes de cet état.

Les bureaux des manufactures, nous disait-il, sont remplis d'hommes, de femmes et de jeunes gens demandant de l'ouvrage et n'en obtenant point; ils seraient prêts à travailler à n'importe quel prix et cependant ils ne trouvent pas d'emploi.

Sans doute, il y a des endroits où des centaines, des milliers même des nôtres sont employés, où ils travaillent et font non pas une fortune, non pas même des économies qui en vaillent la peine, mais assez d'argent toutefois pour vivre, eux et leurs familles. Mais, à côté de ces derniers, on voit des centaines, des milliers de personnes qui sont sans emploi et dans une gêne voisine de la misère.

On voit plus encore, et, nous disait ce prêtre, ça fait mal au cœur, on voit chaque jour des pères, des mères de famille, qui viennent nous demander pour l'amour de Dieu, un peu d'argent pour vivre, un peu d'argent pour pouvoir retourner au pays, dont ils ne cessent de parler et qu'ils ont abandonné pour venir aux Etats-Unis, gagner une existence misérable, user leurs forces et souvent ruiner leur santé.

Depuis quelques mois un grand nombre de Canadiens sont revenus au pays, mais il y en a encore un bien plus grand nombre qui voudraient y revenir, mais qui ne le peuvent, faute d'argent, faute du strict nécessaire pour payer leurs frais de voyage.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, nous savons de source certaine que, depuis seulement trois mois, DEUX CENTS familles canadiennes françaises ont quitté la ville de New-Bedford, Mass., pour revenir au pays.

Nous savons aussi, et de source non moins certaine, que, dans cette même ville, il y a encore TROIS CENTS familles de trop, qui vivent au jour le jour, sinon dans la misère, et regrettent du fond du cœur d'avoir quitté le Canada où, si elles avaient voulu travailler autant qu'aux Etats-Unis, elles seraient non seulement à l'abri de la misère, mais encore à la tête d'une jolie petite fortune.

Choses et Autres

La session de l'assemblée législative de Manitoba commencera le 11 janvier prochain.

La province de Québec aura une nouvelle voie ferrée. Elle se raccordera avec l'Intercolonial à Lévis et passera par les comtés de Lévis, Lotbinière, Nicolet, Yamaska, Richelieu, Verchère, Chambly, Laprairie, Châteauguay et Beauharnois, puis se reliera au *Canada Atlantic* à Valleyfield ou dans les environs. La compagnie a le pouvoir de construire des ponts et des embranchements là où elle les croira utiles. Cette ligne fera partie d'une future grande artère qui dirigera du Nord Ouest sur le bassin de Gaspé, dont on veut faire le futur port d'hiver en Canada.

ELECTIONS MUNICIPALES

WINNIPEG.

Maire—M. Thos. W. Taylor est réélu par 1,639 voix de majorité sur M. C. R. Wilkes.

Conseillers—Voici quels seront les conseillers pour 1894:

No. 1—A. E. Richards et Ernest Jarvis.
No. 2—Thos. Gilroy et A. J. Andrews.
No. 3—A. Dawson et B. E. Chaffey.
No. 4—D. W. Bole et R. W. Jameson.
No. 5—J. C. Sproule et E. F. Hutchings.
No. 6—J. B. Henderson et G. F. Carruthers.

VILLE DE SAINT-BONIFACE.

Maire—M. Jos. Lecomte, par acclamation.

Conseillers—No. 1, la lutte s'est fait entre cinq candidats.

Félix Hebert .... 27 voix
F. Loader .... 18 do
P. F. Soucy .... 15 do
S Mighton .... 10 do
E. P. Leacock .... 6 do

Les deux premiers sont élus.

No. 2—S. Gaudaur .... 64 voix
I. Lavoie .... 64 do
J. B. Lauzon .... 38 do

Les deux premiers sont élus.

No. 3—MM. N. Bétournay et T. Pelletier, par acclamation.

No. 4—A. Gauvin .... 53 voix
S. Gaudaur .... 46 do
P. Deschambault .... 17 do

Les deux premiers sont élus

M. S. Gaudaur étant élu dans 2 quartiers, devra opter pour l'un des deux et une nouvelle élection devra avoir lieu.

RÉGLEMENT DU PONT.

	Résidents.		Non-résidents.	
	Pour.	Contre.	Pour.	Contre.
QUARTIER NO. 1.	3	5	1	2
QUARTIER NO. 2.	31	5	7	1
QUARTIER NO. 3.	14	12	5	0
QUARTIER NO. 4.	7	9	4	1

Le règlement pour la construction du pont se trouve défait par quelques voix.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Il n'y a eu d'élection que dans le quartier No. 1 où il y avait trois candidats.

Roger Marion .... 31 voix
P. F. Soucy .... 22 do
J. E. Cyr .... 21 do

Composeront la commission pour 1894:

No. 1—MM. R. Marion et P. F. Soucy.
No. 2—MM. H. Béliveau et C. Marcoux.
No. 3—MM. Dr. Lambert et N. Bétournay.
No. 4—MM. S. Gaudaur et E. Trudel.

MUNICIPALITE DESALABERRY.

Préfet—M. Alfred Lasalle, réélu.

Conseillers, No. 1—MM. J. Brisson et E. Turenne, acclamation.

No. 2—MM. F. L'Heureux et D. Neveu.

No. 3—MM. Jos. Bourgeois et Jos. Gladu, acclamation.

Nouvelles Religieuses

M. l'abbé Colin, supérieur général du séminaire de Saint-Sulpice, est parti pour Paris en compagnie de M. l'abbé de Foville. C'est le 15 janvier prochain que doit se faire l'élection du supérieur général de Saint-Sulpice, par le conseil des douze. De Paris, M. Colin se rendra à Rome, en visite au séminaire canadien, suivant les constitutions de l'ordre.

PERSONNEL

Madame Lenthier, mère de Mesdames A. d'Auteuil et I. Lavoie, est arrivée en cette ville, jeudi, venant de Québec. Madame Lenthier réside chez M. d'Auteuil.

Son honneur le maire Lecomte, accompagné de Madame Lecomte, est parti pour une promenade dans sa famille, à Saint-Sébastien, Qué.

M. J. A. Sénécal, entrepreneur, et son fils Tancrède, sont partis hier soir pour une promenade à Montréal.

Madame Théroux, de LaSalle, est allée à Montréal.

M. et Mme Herman Martineau sont arrivés, hier, de Montréal. Aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur. M. et Mme Martineau partiront ces jours-ci pour leur résidence aux Narrows, Lac Manitoba.

Madame Félix Trudeau part pour une promenade de quelques semaines, en province de Québec.

M. Joseph Lafrance est parti samedi de Winnipeg pour Vancouver et Victoria, C.B., en voyage d'affaires. M. Lafrance se rendra jusqu'en Californie où il visitera l'exposition en janvier prochain.

L'hon. juge Dubuc a reçu une dépêche, lui annonçant la mort d'une de ses sœurs, Madame Edouard Vanchesteing, décédée à Saint-Michel-Archange, P. Q., le 18 courant. Elle a eu une attaque de la grippe, le 7 au soir, et a succombé après onze jours de maladie. La défunte laisse pour pleurer sa perte son époux, trois filles, dont une est religieuse dans la communauté des Sœurs de Sainte Anne, et sa vieille mère âgée de 76 ans, qui demeurait avec elle. Elle était aussi la sœur de MM. Agénor Dubuc, de Lorette, et Eugène Dubuc, de Sainte-Anne. Nos condoléances les plus sincères.

Chronique Locale.

—C'est demain et après demain que les examens ont lieu au Pensionnat.

—Les vacances de Noël au Collège commenceront samedi et dureront jusqu'au 2 janvier.

—Chez M. Edouard Guilbault vous pouvez avoir votre huile de charbon pour 25 cents le gallon. Inutile de traverser à Winnipeg.

—En visitant l'établissement de MM. Richard & Cie., vous y trouverez l'assortiment le plus complet de Winnipeg dans les vins, liqueurs et cigares.

—Démangeaison chez l'homme et tous les animaux, guérie dans l'espace d'une demi-heure, par la lotion sanitaire de Woolford. Elle n'a jamais manqué. Garanti par tous les pharmaciens.

—Le magnifique pâté de maisons, connu sous le nom de Bloc Kelly sur la rue Notre Dame Ouest, a été détruit par le feu lundi matin. Pertes audessus de $30,000. Il y a $15,000 d'assurances.

—MESSIEURS,—J'ai reçu un nouveau lot de cigares de différentes qualités et de différents prix, en boîtes de 10, 25, 50, 100. Je vous invite à venir. Cela ne coûte rien pour voir. Tout à vous,

T. PELLETIER.

—Chez M. Prud'homme, au "Bon Marché," le coton jaune se vend 5 cents la verge; coton carreauté, 5 cents la verge; flanellettes, 5 cents la verge.—Toutes les marchandises sont à des prix défiant la compétition.

—Vous avez besoin d'habillements pour les fêtes, n'est-ce pas? Si vous ne connaissez pas le meilleur magasin, vous n'avez qu'à vous adresser au "Magasin Bleu," dont vous pouvez lire la longue et belle annonce en 4me page. Satisfaction garantie.

—Achetez vos marchandises sèches, hardes faites, coiffures et chaussures où vous pouvez les avoir à très bon marché: chez M. J. F. Prud'homme, le magasin populaire.

—Mixture Térébenthinée et Mixture de Gomme d'Epinette Rouge pour la grippe et la coqueluche, en vente à la pharmacie du Dr. Lambert. Aussi, au même endroit, cigares de choix et bonbons. Prix plus bas que partout ailleurs.

—Liniment anglais pour éparvins, fait disparaître chez les chevaux toutes bosses ou difformités sèches, molles ou calleuses, éparvins sanguins, jardons, calus, entorses, maux de gorge, toux, etc. Epargnez $50 en faisant l'essai d'une bouteille. Garanti par tous les pharmaciens.

—Melle Maycock a, comme par les années passées, un assortiment complet d'articles de fantaisie, joujoux, etc. S'étant assuré des services d'un commis parlant le français pour servir ses pratiques françaises, elle espère avoir le plaisir de les voir.

—Bien froid, n'est-ce pas? Temps bien dur et l'argent très rare! Mais nous avons la consolation d'apprendre que c'est l'intention de M. Lemieux, propriétaire de la maison C. D Anderson & Cie, de suivre les temps, et une visite à son établissement vous convaincra de suite qu'avec bien peu d'argent, vous pourrez rendre votre famille heureuse durant ces belles fêtes du jour de Noël et du premier de l'An. Encourageons donc cette maison canadienne en allant acheter vos fines épiceries au rendez-vous des Canadiens-français, 245, rue Principale, Winnipeg.

—GRAND BAZAR—Les MM. Joyal ont ouvert une salle d'encan dans la bâtisse du *Manitoba*. Vente à l'enchère une couple de fois par semaine. Joujoux, vaisselle, bijoux, meubles, etc., à vente privée. Présents de Noël et du Jour de l'An. Visite sollicitée.

—*Rhumatisme guéri en une journee:*—Le remède "South American Rhumatic Cure" pour rhumatismes et névralgie, guérit radicalement dans un à trois jours. Son action sur le système est remarquable et mystérieuse. Le mal disparait sans délai. La première dose soulage beaucoup. 75 cents. Garanti par tous les pharmaciens.

—Joseph Leblanc, condamné à mort pour un meurtre commis à Winnipeg, a été informé, jeudi, que sa sentence était commuée en 15 années de pénitencier. Quelques messieurs qui avaient fait toutes les démarches nécessaires pour le sauver de la corde, ont obtenu l'autorisation de le voir pour lui annoncer la bonne nouvelle. Au lieu de paraître reconnaissant, il a dit seulement: "Quinze ans, c'est bien long." Ceux qui l'avaient sauvé de l'échafaud se sont retirés fort peu satisfaits.

—Tout le monde se procure quelques articles nouveaux pour Noël et le Jour de l'An. Pour faire vos achats, vous épargnez de l'argent en allant droit chez M. Prud'homme, successeur de M. Verge. On est étonné de voir comme on vend à bon marché depuis que M. Prud'homme a fait l'acquisition de ce magasin.

—Un bazar s'ouvrira le 26 courant à 2 hrs p.m., à Saint-Norbert, au profit du couvent des Revdes SS. de la Charité. Elles sollicitent humblement le concours de toutes les personnes dévouées et charitables.

Le dit bazar se terminera le 29 inclusivement.

Tous les soirs, il y aura représentations amusantes, chants en partie, chansons comiques. La fanfare de Saint-Norbert se fera aussi entendre. Les élèves de l'Académie Provencher de Saint-Boniface doivent y donner, mardi, une soirée dramatique et musicale.

NAISSANCES

BERTRAND—M. Bertrand, greffier de la ville et son épouse, ont l'honneur de faire part à leurs amis de la naissance de leur fils, Félix Alfred Aimé, arrivée le 16 courant. Parrain et marraine, M. et Mme Félix Chénier.

JOYAL—En cette ville le 17 courant, l'épouse de M. Jean Baptiste Joyal a donné naissance à son 11me enfant, son dixième garçon.

DECES

LACHANCE—A Somerset, le 9 courant, à l'âge de 41 ans, après une douloureuse maladie de quelques mois et soufferte avec la plus parfaite résignation, Sieur Fortunat Lachance, le plus ancien des pionniers de Saint-Léon et de Somerset.

Le Cultivateur est prié de reproduire.

GOSSELIN—En cette ville, le 16 courant, à l'âge de 1 an et 1 jour, Marie-Eva-Bernadette, enfant de M. Pierre Gosselin, maître-boulanger.

BLEAU—En cette ville, le 15 courant, à l'âge de 3 ans, 5 mois et 12 jours, Joseph-Adolphe-Féréol, enfant de M. J. Alfred Bleau, commis-marchand.

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal. W. A. NOYES, 820 *Powers' Block, Rochester, N. Y.* 1a 9-11-92

AVIS.

Une jument (pony), âgée d'environ 8 ans s'est réfugiée chez moi à 2 milles sud-ouest de Steinbach, et restera sous mes soins jusqu'à ce qu'elle soit réclamée par son propriétaire qui pourra en reprendre possession en payant les frais d'entretien et les frais de cette annonce.

KARL TOPNICK,
(Lichtenau),
3i 29-11 Steinbach P.O., Man.



Soumissions pour permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour la limite de bois, No. 638, laquelle devra être ouverte le 8 janvier, 1894," seront reçues au département jusqu'à midi, de lundi, le 8 janvier prochain, pour un permis de couper du bois sur une limite No. 638, comprenant la section 27, township 16, rang 4 est du premier méridien, dans la dite province.

Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé en même temps qu'un plan montrant approximativement la position de la limite en question, peuvent être obtenus à ce départment ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque incorporée en faveur du député du Ministre de l'Intérieur, égal au montant que le soumissionnaire veut payer pour le permis.

Il faudra que la personne dont la soumission sera acceptée obtienne en permis dans les soixante jours après le 8 janvier, 1894 et elle devra payer vingt par cent du montant dû pour bois qui devra être coupé d'après tel permis, autrement la limite sera cancellée.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 11 Déc. 1893. 1i 20-12

LES personnes qui désirent des informations au sujet d'annonces feront bien de se procurer une copie du "Livre des annonceurs" de 300 pages à $1.00 le volume. Expédié franco sur réception du montant ci-dessus. Ce livre est une compilation soignée du directoire des journaux américains, les plus en vogue; donne la circulation de chacun, nombre d'informations au sujet des taux et autres questions se rattachant aux annonces. Adresser *Rowell's Advertising Bureau, 10 Spruce St. New-York.*

ANIMAUX A L'ENCLOS.

Le 28 Novembre, 1893.

1o.—Un bœuf rouge, 2 ans, taches blanches sur le ventre, étampé sur la hanche gauche.

2o.—Trois veaux, 2 rouge et blanc, un rouge avec tache blanche au front.

3o.—Une génisse rouge et blanche.

1o.—Trois poulins, 1 pouliche brune; 1 poulin noir, du blanc aux pattes de derrière et coupure à l'oreille droite; 1 gros cheval brun avec blanc au front.

2o.—Un cheval couleur souris, 2 ans, blanc au front.

3o.—Une jument noire, 2 ans.

Ces animaux seront vendus à l'enclos, le 29 décembre 1893, s'ils ne sont pas réclamés et si les frais ne sont pas payés.

S. PARSONS,
Gardien d'enclos.
Municipalité de Springfield, Manitoba.
2i 6-12

ICI NOUS PARLONS

FRANCAIS.

--- SI VOUS AVEZ BESOIN ---

D'un Attelage

et si vous désrez faire affaire avec des gens qui parlent votre langue.

——VENEZ NOUS VOIR.

Si vous voulez avoir la pleine valeur de votre argent,

VENEZ NOUS VOIR.——

Tous ceux qui achètent de nous, font des épargnés. Pourquoi ne feriez-vous pas de même?

H. D. Tullock & Cie.
525 Rue Principale,
WINNIPEG.
jno 6-12-93

Librairie M. A. Keroack.

Livres de prières, livres d'école, livres de littérature, papeteries, fournitures d'école et de bureau, tapisseries, etc., etc., etc.

Pour les fêtes:—Cadeaux de Noël et du Jour de l'An, "à prix réduits," un assortiment aussi considérable que varié d'articles de fantaisie utiles, albums, porcelaines, argenteries, jouets, bijoux, cristaux, coutellerie, gravures, images, cadres, statuettes, etc., etc., etc.

N.B—Tout le fonds de librairie, la maison et le terrain sont offerts en vente d'ici au 1er mars, 1893.

M. A. KÉROACK,
Libraire.
Rue Dumoulin, Saint-Boniface, Man.

Dr Alex. F. D'Eschambault,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA

Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.

Heures de Consultations:—8 hrs à 10 hrs a.m. 1 hr à 3 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

TÉLÉPHONE No. 607. 1a 5 3 90

Theo. Bertrand,

AVOCAT ET NOTAIRE,
Successeur de Geo. E. Fortin,
No. 367 RUE PRINCIPALE,
Porte voisine de Richard & Cie, marchands de vins.
WINNIPEG, - - - - - - MAN.
6m 23-12-91

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

Rue Dumoulin.

—— STOCK COMPLET DE ——

DROGUES, MEDECINES PATENTEES,

PARFUMS. SAVONS.

TOUTES ESPECES DE TEINTURES.

Tout au comptant.

Toutes les prescriptions seront remplies avec soin par le Dr Lambert lui-même qui tient ses bureaux dans la même bâtisse.

Les heures d'offices sont:—Consultation, matin jusqu'à 9 hrs a.m. 12 hrs à 2 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

DR J. H. O. LAMBERT,
Médecin de l'Hôpital de Saint-Boniface.
Téléphone No. 401.

N.B.—Tous les marchands de la campagne sont priés de visiter l'établissement.
jno 15.3.88

PHILEAS TRUDEAU

BOUCHER,
EN GROS ET EN DETAIL
Avenue Tache,
SAINT-BONIFACE.

Toujours en mains des viandes de première qualité

Bœuf,
Veau,
Volaille,
Mouton,
Lard,
Saucisses,
Viandes fumées, etc., etc.

J'achete au comptant les produits de la campagne.
Légumes suivant la saison.
Communication par téléphone.

Phileas Trudeau
5-4-93

GRANDE MISE EN VENTE.

SACRIFICES ENORMES.

Avant de clore la saison des affaires, nous avons résolu de vendre à des réductions inouïes, pour une valeur d'audelà vingt milles piastres de marchandises.

Le retard occasionné dans le commerce d'automne, dû à la rareté d'argent, nous force à sacrifier, ainsi toutes les marchandises que nous vendrons littéralement à moitié prix.

N'achetez pas de Pardessus en Irish Freize, Melton, English Nap, avec ou sans collet en fourrures, sans voir nos prix.

N'achetez pas de Hardes faites, pour hommes, garçons et enfants, sans voir nos prix.

N'achetez pas de Vêtements de dessous, tel que Corps et Caleçons, Chemises en Flanelles avec ou sans collets, Bas en Laine, sans voir nos prix.

N'achetez pas vos Fourrures sans voir nos prix.

Vous épargnerez beaucoup en nous faisant une visite.

Pas de blague, cette vente est positive. Il faut que le tout soit vendu d'ici à la fin de Janvier.

NOTE—Toute Marchandise Achetée à la Verge sera Taillée Gratis.

REMARQUEZ L'ADRESSE:

C. A. GAREAU

324 Rue Principale, - - Winnipeg.

Enseigne des Ciseaux d'Or, vis-à-vis l'Hôtel Manitoba.

Banque d'Hochelaga

INCORPORÉE EN 1874.

Capital autorisé,	$1,000,000
Capital payé,	710,000
Fonds de Réserve,	230,000

Bureau Principal: MONTRÉAL.

DIRECTEURS

F. X. St Charles, Ecr., Président.
R. Bickerdike, Ecr., Vice-Président.
Charles Chaput, Ecr. D. Rolland, Ecr.
A. E. Vaillancourt, Ecr.

M. J. A. PRENDERGAST, Gerant.

AGENCES

Winnipeg, Man. Trois-Rivières, P. Q.
Joliette, P. Q. Sorel, P. Q.
Valleyfield, P. Q. Vankleek Hill, Ont.
Rue Sainte-Catherine-Est, Montréal,
O. TESSIER, Gérant.

CORRESPONDANTS

Londres, Ang.—Clydesdale Bank (Limited).
Paris, France.—Crédit Lyonnais, la Société Générale et le Comptoir National d'Escompte.
New-York.—National Park Bank.
Boston.—Third National Bank; National Bank of Redemption.
Chicago.—National Live Stock Bank.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

Une succursale de cette Banque est maintenant en opération depuis Mars 1892.

NOUS FAISONS DES AFFAIRES GENERALES DE BANQUE

allouant intérêt sur dépôts spéciaux, payables à demande; nous escomptons du papier de commerce et faisons des avances sur garanties collatérales approuvées.

Nous collectons avec soin aux Etats-Unis, au Canada et dans toutes les parties du monde

A DES TAUX MODÉRÉS,

et nous faisons remise promptement.

N.B.—C'est la seule Banque où tous les employés parlent français.

H. N. BOIRE,
Gérant.
Winnipeg, Juin, 1893. 38-9-93

LES BAINS TURCS, RUSSES ET électriques du Clarendon guérissent la toux, le rhume, le lumbago, les rhumatismes et toutes les affections dont l'homme est le triste héritier. Les bains du Clarendon sont les meilleurs du Canada, avec des professeurs spéciaux; plongeons 17x14; eau de source pure tempérée. Pour dames tous les avant-midi. Billets $1.00; 6 billets pour $5.00. Shampoo, bain et plongeon, 50 cts. Une boutique de barbier est attachée à l'établissement. jno.

MANUFACTURE DE LAINE

— DE —

St. Boniface.

Cette manufacture est en opération. On y fait des

Couvertes, Draps, Flanelles, Tweeds, Laines Filees, Bas, Mitaines, Corps et Calcons Etc., Etc.

Laine cardée en rouleaux par une machine en très bon ordre. Ceux qui viennent de la campagne pourront s'en retourner avec leur laine cardée.

Machine de première classe pour casser et moudre le grain.

Le plus haut prix du marché est payé pour la laine.

JOHN RYAN

PROPRIETAIRE.
3m 2-11-93

HOTEL DU CANADA

RUE LOMBARD, WINNIPEG.

Le plus ancien hôtel de Winnipeg complètement remis à neuf.

VINS, : LIQUEURS : ET : CIGARES : DE : CHOIX.

CUISINE DE PREMIÈRE CLASSE.

Prix modérés.

H. BENARD, - - PROPRIÉTAIRE.
25.11.91

D. C. NILES,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
LICENCIÉ,
3ME PORTE COTE SUD DU BUREAU DE POSTE, WINNIPEG.

Extraction de dents sans douleur. Plombage en or et en argent et en composition. L'encouragement de la population française est sollicitée. 19-10-92

HUGHES & HORN

(Successeurs de M. Hughes & Cie)
Entrepreneurs de Pompes Funebres et Embaumeurs
470 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG
Vis-à-vis la Banque Commerciale.
Tout est de première classe.
Ouvert à toutes heures.
19-7-92 *Téléphone* 413.

D. DAOUST,
263 AVENUE DU PORTAGE, WINNIPEG
TÉLÉPHONE No. 287.

M. D. Daoust se charge de transporter toute personne qui voudra bien lui donner son patronage aux taux suivants:—

Une seule course	$1 00
Pour une noce de	$3 00 à 5 00
Baptême	2 00
Enterrement	3 00
A l'église et retour	2 00
A l'opéra et retour	2 00
Au bal et retour	2 00
A la gare ou en venant	1 00

RAPPELEZ-VOUS DE L'ADRESSE:
263 Avenue du Portage,
1a 17-5-93 Téléphone No 287.

La Cie "Western Coal"

(LIMITEE.)

SEULE AGENT DU CELEBRE

CHARBON SCRANTON.

Bureaux, 391 Rue Main,
WINNIPEG.
jno 23-11-92

HOTEL BELLEVUE

Alfred Guimond, Propriétaire,
RUE OWEN, WINNIPEG,
VIS-A VIS LES BUREAUX DU FREE PRESS ET DU BUREAU DE POSTE.

Vins, liqueurs et cigares de choix.
Cuisine de 1ère classe.
Repas à toute heure.
Prix modérés.

Pour pensionaires à longs termes, conditions spéciales.
1a 7-6-93 ALFRED GUIMOND.

Déménagement!

J'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que j'ai acheté la maison RADIGER & CIE où j'ai déménagé mon magasin,

No. 513 RUE MAIN

En Face de l'Hotel de Ville.

Ayant acheté le stock avec avantage, je suis en mesure de vendre à des prix défiant toute concurrence.

Vous remerciant de l'encouragement du passé, je sollicite davantage votre patronage.

H. L. CHABOT

TELEPHONE 241. 15-11-93

Argent a Preter

— SUR —

PROPRIÉTÉS DE VILLE ET FERMES AMÉLIORÉES.

Credit Foncier Franco-Canadien,
433 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG,
J. A. McINNIS, Agent.
JOSEPH LECOMTE, Evaluateur. 3m 2-8-93

F. MULVEY. C. H. ROYAL.

MULVEY & ROYAL,
Avocats, Procureurs, Notaires.
No. 367 RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG, - MAN.
ARGENT A PRETER SUR TERRAINS AMELIORES.
6m 19-4

CIE DE LA BAIE D'HUDSON

INCORPOREE EN 1670.

ORCHESTRE—

Musique aux magasins de la Compagnie, samedi soir, par l'orchestre de la Baie d'Hudson, par le meilleur talent musical de la cité. Un programme préparé spécialement sera rendu entre 7 et 9 heures p. m., et vous êtes invité d'être présent. Pourquoi cela, vous demanderez-vous? C'est très bien. Nous ne fournissons pas la musique pour rien, mais nous ne vous demanderons pas votre argent en retour. Tout ce que nous accepterons, ce sera l'admiration que commandent nos assortiments d'automne.

Nombre d'entre vous n'approchent jamais de ce magasin, vous le savez—et cependant nos affaires augmentent d'année en année—nous voulons que vous veniez samedi soir et constater si cette annonce dit la vérité. Ouvrez les yeux et remarquez nos marchandises et leurs prix. Venez avec vos amis qui disent que l'on vend à haut prix. Qu'ils voient à l'évidence qu'ils se trompaient et qu'ils étaient injustes envers nous.

PENSEZ-Y DONC.—La bonne vieille Cie de la Baie d'Hudson avoir un orchestre dans son magasin, et inviter le public à partager son hospitalité! Est-ce que la chose ne vous parait pas drôle? Réfléchissez un peu, amis. Est-ce que ces méthodes modernes ne parlent pas à votre intérêt.

Magasins de la Baie d'Hudson
Winnipeg.

A Propos d'Agriculture

SOINS À DONNER À LA VACHE

Pour obtenir de la vache tout ce qu'elle peut donner de lait, il faut lui fournir :

1. *Bon pâturage au printemps.*—Pas de bon pâturage ni de bonne prairie si l'on ne sème pas de graines de plantes fourragères. Il faut semer de ces graines en abondance, notamment des trèfles rouges, alsykes et blancs, du mil, etc.

2. *Du fourrage vert de bonne qualité en été.*—Lorsque les herbes du pâturage mûrissent, en juillet, elles deviennent, tout abondantes qu'elles puissent être, moins propres à la production du lait, et il s'en suit que la sécrétion de ce dernier diminue chez la vache. C'est le moment d'avoir du fourrage vert. Après avoir en automne enfoui sur une pièce de terre, une bonne couche de fumier par un labour, on y sème au printemps, à raison de quatre boisseaux à l'arpent, de la lentille (vesce), de l'avoine, des pois, du seigle, etc., suivant la qualité du terrain. Vers le milieu de juillet, on a comme résultat, une grande abondance de fourrage vert qui augmente la sécrétion du lait.

3. *Une alimentation d'hiver propre à la production du lait.*—Cette alimentation peut être donnée sous diverses formes. En voici une excellente, à la portée de tous les cultivateurs : foin, paille, moulée ou son. Le foin entre dans la ration pour deux tiers outre un tiers de paille. Le tout doit être haché au hache-foin. Trois ou quatre livres de moulée ou sept ou huit livres de son de blé sont données à chaque vache avec ce qu'elle peut manger chaque jour du mélange foin et paille hachés. Pour toute préparation de cette ration, on met, 24 heures d'avance au fond d'une boîte, une couche de foin haché. On humecte ce foin avec de l'eau à la température de l'étable (60° Fah.) et on saupoudre un peu de moulée ou de son. On met ensuite une couche de paille que l'on traite de la même manière, et on alterne ainsi les couches de foin et de paille hachés, humectés et saupoudrés de moulée ou de son, jusqu'à ce que la boîte soit pleine. On met un couvercle qu'on charge d'un gros poids et on laisse le mélange en repos pendant 24 heures.

Une autre forme d'alimentation d'hiver pour la production du lait nous est fournie par l'ensilage, ce système ayant été décrit l'année dernière, dans le rapport de notre département. Je répéterai seulement que l'ensilage ne doit pas former à lui seul la ration. Il faut y ajouter foin ou paille hachés, et moulée ou son.

Avec ce système d'alimentation d'été et d'hiver, on fait donner aux vaches du lait pendant dix mois de l'année et on peut se livrer à la production du beurre en hiver, à l'époque où ce produit est le plus avantageux pour le cultivateur.

BIBLIOGRAPHIE

Almanach agricole, commercial et historique de J. B. Rolland et Fils, pour 1894, (28ème année.)

Almanach des familles, de J. B. Rolland et Fils, pour 1894, (17me année).

L'immense succès de l'*Almanach Agricole, Commercial et Historique*, depuis le commencement de sa publication, s'explique par l'intérêt de ses nombreux renseignements. Vingt-sept éditions attestent son mérite et la vingt-huitième dont nous donnons ici le sommaire, l'affermira davantage.

L'*Almanach des Familles*, avec sa riche collection de renseignements utiles, historiettes, légendes, pensées morales, charades, énigmes, etc., etc., restera encore avec la présente édition à la hauteur de sa renommée.

Les mêmes éditeurs nous font aussi le plaisir de nous remettre sous les yeux, leur belle et grande feuille du *Calendrier de la Puissance du Canada pour* 1894.

Ces trois publications sont en vente chez tous les libraires, principaux marchands, au prix de 5 centins chacune.